

Parquet de la République/ Après son installation, vendredi dernier

Steeve Ndong Essame Ndong face au défi de recrédibiliser le parquet de Libreville

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

PROPULSE, lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature, aux prestigieuses fonctions de procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong vient donc de prendre officiellement ses marques. « Nous devons tous être des hommes et des femmes de loi, dignes et humbles. Nous devons évi-

ter, par notre comportement, le laxisme, la lenteur dans le traitement des dossiers et la course effrénée vers l'enrichissement », a-t-il, d'emblée, lancé à l'endroit de ses collaborateurs, acteurs majeurs dans la mise en œuvre, dans leur ressort, de la politique pénale publique. Une interpellation à peine voilée face à certains dysfonctionnements observés dans les méthodes de travail de quelques anciens, marquées, entre autres,

par des violations flagrantes et répétées du sacro-saint principe de la présomption d'innocence des mis en cause. Ces pratiques, totalement à rebours de la loi et connues de nombreux justiciables, ont porté un sérieux coup à l'institution, au point que beaucoup, à tort ou à raison, assimilent aujourd'hui le parquet de Libreville à une instance politique. En prenant les rênes de cette administration judiciaire, vendredi dernier, le

nouveau chef du parquet a laissé croire à la nombreuse assistance présente que les choses ne seraient plus comme avant. Une assurance que les observateurs aimeraient bien saluer, mais qui les laisse, malheureusement, sceptiques, en raison des pressions extérieures auxquelles les magistrats font parfois l'objet dans certaines affaires. Il est vrai que la jeunesse du successeur de Sidonie Flore Ouwé - le nouveau procureur a 40 ans -

constitue un grand atout dans l'exécution de sa mission. Mais aura-t-il vraiment la carapace solide pour résister, c'est-à-dire s'en tenir strictement à la loi, ainsi qu'il l'a d'ailleurs lui-même rappelé à ses collègues, lorsqu'il se retrouvera face à des situations l'incitant à mettre cette même loi qu'il défend aujourd'hui entre parenthèses ? Par ailleurs, une chose est sûre: actif lui-même, en fondant son action sur les outils de droit dont il dis-

pose, ou alors en travaillant dans l'ombre ou sous la très haute inspiration de ses devanciers, c'est au pied du mur que lui seul, Steeve Ndong Essame Ndong, sera jugé par l'Histoire. D'ores et déjà, son premier défi devrait être celui de restaurer la confiance, semble-t-il perdue, entre le parquet de Libreville et une grande partie des justiciables, qui ont cessé de croire au slogan d'une "justice équitable pour tous".

Détournement et tentative de viol sur deux mineures à Cocotiers

Emery Abagha rattrapé après deux jours de cavale

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon



Photo : SCOM

Emery Abagha: son acte ignoble a été interrompu de justesse.

Après une garde à vue prorogée pour les besoins de l'enquête à la direction générale des Recherches (DGR), le présumé délinquant sexuel sera face au juge d'instruction ce lundi.

POUR satisfaire sa libido, Emery Abagha, un Gabonais de 34 ans, sans emploi, n'a pas trouvé meilleures cibles que deux fillettes, S. E. E. et A. M. Z., respectivement âgées de 8 et 10 ans, au quartier Cocotiers. En effet, le 6 octobre dernier, ce présumé délinquant sexuel aurait fait des avances galantes aux deux gamines avec, pour seul appât, la modique somme de 200 francs. Interrompu au moment où il s'apprête à effectuer sa sale besogne, le mis en cause réussit à se fondre dans la nature. Mais cette cavale sera de courte

durée, car les multiples recherches lancées par différentes unités de la gendarmerie nationale, permettront de mettre le grappin sur lui, le 8 octobre 2015, dans les environs de Kango, chef-lieu du département du Komo. Le jour des faits, sieur Abagha est en train de prendre une bière dans le troquet attendant à son domicile et à celui des victimes. Celles-ci jouent dans la cour commune, en compagnie de deux autres

adolescents. Peu de temps après, l'homme aborde les petites, et fait montre d'une soudaine générosité, en leur donnant 200 francs, pour s'offrir quatre glaces chez le boutiquier du coin. De retour sur le lieu des jeux, S. E. E. et A. M. Z. sont désormais, hélas, seules à la merci de leur bourreau, les deux autres gosses ayant regagné leur domicile. Abagha trouve donc là, l'occasion rêvée. Il commence par mettre ses proies en confiance, avant de les amener, finalement, vers le collège Bessieux, visiblement pour profiter de ces lieux encore déserts, l'établissement étant encore vide d'élèves. Malin comme un renard, le présumé délinquant sexuel fait passer discrètement les fillettes par le portillon du foyer de charité, pour accéder au collège. Et là, se croyant enfin à l'abri de tout regard indiscret, l'adulte exige aux fillettes de se déshabiller. Mais ce mardi est jour de

grâce pour celles-ci, d'autant que S. E. E., désormais vêtue de son seul slip, réussit à s'enfuir et à donner l'alerte aux ouvriers qui désherbent le site non loin de là. L'un d'eux se détache du groupe pour tenter de mettre la main sur l'indélicat Abagha. Mais c'est sans compter sur la souplesse du filou qui, tel un chat, escalade la barrière du collège et se retrouve de l'autre côté.

Les enfants sont, par la suite, confiées à des agents de police en faction à l'ancienne gare routière, qui les conduisent à leur tour à la DGR, d'où les parents sont saisis par téléphone, l'une des victimes connaissant par cœur le numéro des siens. « Tonton Emery nous a amenées au collège Bessieux pour nous faire l'amour », ont-elles fait savoir.

Neutralisé le 8 octobre dernier par les éléments de la brigade routière de Kango, le fugitif est ensuite transféré à la DGR. Emery Abagha a reconnu les faits, même si c'est avec un zeste d'humour sadique. « J'ai véritablement voulu abuser des enfants, certes. Mais j'ai heureusement été animé, à la dernière minute, par le sentiment du père de famille que je suis », a-t-il osé, pendant son audition.

Vol aggravé à Lambaréné

Le magasin convoité était contigu à son domicile

SCOM
Libreville/Gabon

KASSIMA Gassama, Malien de 36 ans et gardien de nuit, a été neutralisé, le mardi 13 octobre dernier, par les éléments de l'antenne provinciale de la Police d'investigations judiciaires (PJ) de Lambaréné. Motif : cambriolage d'un magasin de vente de matériel électroménager. Ce qui lui a valu au principal, ainsi qu'à son complice présumé, un certain Emery Mapaga, Gabonais, 28 ans, sans emploi, d'être déferés, le vendredi 16 octobre dernier, devant le parquet du chef-lieu de la province du

Moyen-Ogooué. Le rapport d'enquête policière relève que la demeure de Kassima Gassama était séparée de la structure commerciale visitée par un mur mitoyen. Aussi, dans la nuit du 10 au 11 octobre dernier, aux environs de 1 heure, alors que l'établissement est fermé, le voisin malintentionné aurait-il découpé les feuilles de contreplaqué qui séparent les deux pièces. « Une fois à l'intérieur du magasin, l'intrus a fait main basse sur une dizaine d'écrans plats », indique un officier de police judiciaire (OPJ) proche de cette enquête. Les investigations diligentées par les fins limiers de la PJ, à la suite de la plainte

introduite par les responsables du magasin, connaissent leur épilogue avec l'arrestation du mis en cause, deux jours après le forfait. Kassima Gassama, qui exclut toute idée d'aller seul en prison, livre ensuite aux flics le nom de son complice. Emery Mapaga est cueilli, à son tour, le mardi 13 octobre dernier. L'enquête a aussi permis d'établir que les deux présumés voleurs sont des repris de justice, qui sortent fraîchement de prison. C'est dans un univers devenu familier, que le parquet a renvoyé les intéressés, en les plaçant sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Lambaréné, au sortir de l'instruction.

UAS

GABON

**UNIVERSITE AFRICAINE
DES SCIENCES**

Nouveau :
Contrat de partenariat
avec le gouvernement gabonais
n° : 00257/MENESTFPCS

Certifications :

Partenariat avec des Universités Prestigieuses :
Paris 5- Paris 13- Lyon 3- EFAP-Lille- Littoral- Tunis- Gabon

Accord de coopération avec
l'Université Internationale de la francophonie (Senghor) pour
bidiplomation dans 13 domaines
et reconnaissance de 75 pays et le
CAMES

- Droit Privé
- Droit Public
- Droit des Affaires
- Management
- Commerce
- Tourisme
- Journalisme
- Communication
- Télécommunication
- Ingénieur

- l'UAS Gabon appartient au groupe UAS Tunis et UAS Mali
- Professeurs Invités : Français (La Sorbonne) et Tunisiens
- Cours du soir pour les professionnels
- Possibilité de poursuivre les études à l'étranger : France, GB, USA, Canada, Belgique, Suisse, Tunisie... etc
- Corps enseignant de très haut niveau
- Partenariat avec des structures universitaires publiques Gabonaises (Economie et Gestion, Sciences, Droit et Techniques...)

Sise au Quartier ACAE
B.P 6421 LIBREVILLE - GABON

Email : meddmess@gmail.com / h_lotfi125@yahoo.fr
Tél : 00241 06449966/00241 05126998

www.uas.ens.tn